FEMS
FÉDÉRATION DES ÉCOMUSÉES
ET DES MUSÉES DE SOCIÉTÉ

MODALITÉS D'ADHÉSION

LES ADHÉRENTS DE LA FÉDÉRATION

La Fédération des écomusées et des musées de société accueille uniquement des personnes morales de droit public ou privé ; chacun est représenté par son président, son conservateur ou une personne dûment mandatée.

Article V des statuts :

"L'association se compose de membres actifs, de membres associés et de membres d'honneur.

Sont membres actifs les écomusées, musées de société, musées de synthèse, centres d'interprétation et toutes autres institutions de valorisation patrimoniale à but non lucratif ayant l'homme et le territoire pour objets quel que soit leur statut (national, régional, départemental, municipal, intercommunal ou associatif de droit privé à but non lucratif) ou leur situation (existants ou en préfiguration).

Quel que soit le cadre patrimonial des établissements, la nature et le thème des collections, les membres actifs de la Fédération développent leurs projets culturels autour d'un territoire, de son patrimoine et de sa société, avec l'appui d'une équipe professionnelle bénévole ou salariée.

Ouverts et attentifs à tous les publics, les membres de la Fédération inscrivent leurs actions dans une dynamique de développement culturel, économique et social raisonné."

LA PROCÉDURE D'ADHÉSION

1. Envoyer le dossier de demande d'adhésion complété (PDF interactif) en y joignant :
   - le budget
   - l'organigramme
   - des documents d'information produits par l'établissement (dépliant, plaquette d'information, brochure, publication, etc.)
2. Un représentant de la Fédération rend visite à l'établissement
3. La demande d'adhésion est examinée lors d'une réunion du Conseil d'Administration
4. Suite à l'admission, les documents publiés par le nouvel adhérent doivent faire mention de l'appartenance à la Fédération des écomusées et des musées de société (mention du logotype adhérent)

LA COTISATION

Depuis 2005, la cotisation d'adhésion est fixée à 200 € la première année pour tous les nouveaux adhérents.

Nombre de visiteurs	Montant de la cotisation
De 0 à 5 000	130€
De 5 001 à 1 0000	230€
De 10 001 à 30 000	465€
De 30 001 à 50 000	520€
De 50 001 à 100 000	690€
+ de 100 000	910€
Cotisation de soutien	910€

COORDONNÉES DE LA FÉDÉRATION

Fédération des écomusées et des musées de société
1, esplanade du J4 - CS 10351 • 13213 MARSEILLE cedex 02
contact@fems.asso.fr • 04 84 35 14 87
www.fems.asso.fr